

Département	Meurthe et Moselle
Arrondissement	NANCY
Canton	SEICHAMPS

COMMUNE de SEICHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 28 juin 2010

NOMBRE

de conseillers en exercice 29

de présents 23

de votants 29

L'an deux mil dix, le lundi vingt huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, GUILLAUME, KEINERKNECHT

Mmes GLESS, TREIBER, REVOL, DIONNET, LANUEL, DIART, LEMINEUR FABBRI, WOLFARTH, PANIS, MAISTRE

Etaient excusés : Mmes MEON, AGOSTINI, KRIER
MM. INGRET, CLERC, LECOMTE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à

:
Mme KRIER à Mme MAISTRE
M. INGRET à Mme LANUEL
M. CLERC à M. BOICHE
Mme MEON à Mme REVOL
Mme AGOSTINI à M. COCHE
M. LECOMTE à M. GUILLAUME

A l'unanimité, Monsieur Jean-Marie BOICHE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Patrick COCHE**

Après s'être fait présenter les Budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2009, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Commune de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier M. TOSI pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009 a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

OBJET

Compte de gestion 2009

N° 32/2010

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 21 juin 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 30 juin 2010 et affichage en Mairie le 30 juin 2010.

**Le Maire,
Henri CHANUT**

Conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales, et après avis de la commission Finances, Suivi du Budget réunie le 15 juin 2010,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur le Trésorier d'Essey-Lès-Nancy, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et que le total des opérations effectuées en 2009 dans le compte de gestion est conforme à celui du compte administratif concerné.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,
Henri CHANUT